

ÉCONOMIE

Bientôt de nouvelles entreprises innovantes à l'Agora!

Les lauréats du concours de création d'entreprise organisé par la CCE seront bientôt connus. L'attribution des prix a nécessité une modification du règlement, du fait de l'absence de candidature retenue pour l'une des catégories.

Cela y est, le jury a délibéré! Les lauréats du concours à la création et au développement d'entreprise lancé cet été par la communauté de communes de l'Estuaire (CCE), pour célébrer les 20 ans de l'Agora, seront dévoilés le 6 janvier, au cours d'une soirée dédiée à cet anniversaire, qui verra aussi les élus transmettre leurs vœux aux acteurs de l'économie locale, pour rester dans le thème. Cela fait en effet 20 ans - et même un peu plus en réalité - que la pépinière-hôtel d'entreprises de la CCE a vu le jour. Un anniversaire symbolique que les élus et les agents du service économie de l'intercommunalité ont voulu célébrer en faisant appel aux porteurs de projet. Un



La pépinière-hôtel d'entreprises.

© Photo NC

concours de création et de développement a été mis sur pied cet été. Selon les élus de la CCE, qui ont délibéré sur les suites de ce concours en conseil communautaire le 17 décembre, son but est de « dynamiser l'esprit entrepreneurial, renforcer l'économie locale et valoriser les services d'accompagnement offerts par la pépinière. Ce concours incarne notre engagement en faveur d'un développement économique durable et innovant. »

Ce concours s'adressait aux porteurs de projets et aux entreprises souhaitant créer ou développer leur activité en Haute-Gironde, qui

pouvaient candidater dans trois catégories: le prix de la création d'entreprise, le prix du développement d'entreprise et le prix jeune talent. Les conditions de participation, les critères de sélection et les modalités d'attribution des prix ont été fixés par un commissaire de justice. Les critères étaient les suivants: « L'originalité et l'audace du projet, l'impact environnemental du projet, le potentiel de développement du projet et l'impact du projet sur le territoire. »

Problème: si à la clôture des candidatures le 22 novembre, cinq candidats ont pu être retenus pour

le prix de la création d'entreprise et deux l'ont été pour le prix du développement, aucun dossier n'a été reçu pour le prix jeune talent. Lors du dernier conseil communautaire, les élus ont donc accepté à l'unanimité de modifier le règlement du concours pour pouvoir remplacer ce prix par un 2^e prix de la création d'entreprise. Les deux lauréats, ainsi que celui du prix du développement, se verront donc offrir l'hébergement et l'accompagnement gratuit (hors charges) dans les locaux de l'Agora pendant un an, des formations, des ateliers, des services bancaires et autres prestations.

Le jury, constitué d'élus de la CCE, d'experts-comptables, de représentants de banques et d'institutions financières, de conseillers en création et développement d'entreprise, de représentants d'institutions publiques et d'administrations ainsi que de compagnies d'assurances, a donc délibéré le 4 décembre, mais il faut encore attendre lundi 6 janvier pour connaître les lauréats et, surtout, la nature de leurs projets.